

4506

# MÉLANGES

OFFERTS A

## M. NICOLAS IORGA

PAR SES AMIS DE FRANCE

ET DES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

---

EXTRAIT

---

*Gustave Glotz*  
*Un Carthaginois à Thèbes*

PARIS

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE J. GAMBER

7, RUE DANTON, 7

1933

Bibliothèque Maison de l'Orient



135844

## UN CARTHAGINOIS A THÈBES EN 365 AVANT J.-C.

Je voudrais ici rechercher la signification historique d'une inscription qui a souvent attiré l'attention des épigraphistes, mais dont les historiens de la Grèce ancienne et de Carthage ont méconnu l'importance. Il s'agit d'un décret rendu au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par la confédération béotienne en l'honneur d'un Carthaginois, c'est-à-dire d'un document qui, en tout état de cause, fournit un renseignement précieux sur les relations entre l'Orient et l'Occident méditerranéens.

Ce décret était gravé sur une stèle découverte à Thèbes et depuis longtemps perdue. Il a été sauvé par une très mauvaise copie de Pococke et publié dans un grand nombre de recueils, depuis le *Corpus* de Boeckh jusqu'à la troisième édition de la *Sylloge* de Dittenberger<sup>1</sup>. La plupart des savants qui l'ont étudié se sont évertués à y corriger les noms propres<sup>2</sup>. Après une tentative malheureuse de Larfeld, Liman est le seul qui ait essayé de mettre l'inscription en rapport avec

1. *Corp. inscr. graec.*, n° 1565; *Inscr. gr.*, t. VII, n° 2407; LEBAS-FOUCART, *Voyage archéol. en Grèce et en Asie mineure*, 2<sup>e</sup> partie, n° 498; MEISTER, *Samml. der griech. Dialekt-Inscr.*, n° 719; LARFELD, *Sylloge inscr. Bæot.*, n° 316; MICHEL, *Recueil d'inscr. gr.*, n° 217; DITTENBERGER, *Sylloge inscr. graec.*, 3<sup>e</sup> éd., n° 179 (2<sup>e</sup> éd., n° 99).

2. Voir surtout CLERMONT-GANNEAU. *Les Phénic. en Grèce*, dans les *Mélanges d'archéol. orientale*, t. III, pp. 142-144; BLASS, *Ueb. die Aussprache des Griechisches*, 2<sup>e</sup> éd., p. 119; Ad. WILHELM, *Bull. intern. de l'Acad. polon. des Sciences et Lettres, Classes de philol., d'hist. et de philos.*, 1930, pp. 139 ss..

les conjonctures politiques de l'époque<sup>1</sup>; mais la date qu'il propose (368) est insoutenable, et, par conséquent, rien ne subsiste de son explication. C'est ce qui a été prouvé, d'une manière décisive, par un article de Kœhler<sup>2</sup>. Malheureusement, cet article, le meilleur commentaire qui ait été donné jusqu'à présent de l'inscription, n'examine que la question chronologique; ses conclusions, qu'on peut tenir pour certaines, oscillent encore entre deux années (366 et 365) et, au demeurant, ne sont raccordées à aucun fait contemporain. A l'exemple de Kœhler, Ed. Meyer et Beloch, dans leurs histoires générales, n'ont utilisé sa démonstration que pour dresser la liste des béotarques de 371 à 362<sup>3</sup>. Gsell, à qui rien n'a échappé de ce qui intéresse Carthage, n'a garde de négliger un document aussi suggestif; mais il n'y voit qu'un indice de rapports commerciaux entre Thèbes et l'Afrique du Nord<sup>4</sup>. Je vais essayer d'établir qu'en réalité il se rattache à un événement considérable de l'histoire grecque.

Voici le texte amendé et la traduction de l'inscription :

[Θ]εός, τύχα. [Δι]οτέλ[ι]-  
 ος ἄρχοντος, ἔδοξε  
 τῷ δάμοι, πρόξενον  
 εἶμεν Βοιωτῶν καὶ εὐε-  
 ργέταν (Ἄν)νώβαν Ἀζρ-  
 ούβω Καρχαδόνιον<sup>5</sup>, καὶ  
 εἶμεν [Φ]οι γᾶς καὶ Φοικία-  
 ς ἔπασιν καὶ ἀτελίαν  
 καὶ ἀσυλίαν καὶ καγ γᾶν  
 καὶ κατ θάλατταν καὶ πο-

1. LIMAN, *Fœderis Boeotici instituta*, Greifswald (1882), pp. 6 ss.; cf. LARFELD, *l. c.*

2. U. KÖHLER, *Boiotische Inschrift aus der Thebanischen Zeit*, dans *Hermes*, t. XXIV (1889), pp. 636 ss..

3. Ed. MEYER, *Gesch. des Altert.*, t. V, p. 437; J. BELOCH, *Griech. Gesch.*, t. III, II, 2<sup>e</sup> éd., pp. 242, 251 ss..

4. Stéphan. GSELL, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV (1920), p. 153.

5. Nous adoptons, pour le nom et le patronyme du personnage, les corrections proposées par CLERMONT-GANNEAU, *l. c.*; cf. St. GSELL, *l. c.*

λέμω κίρᾶνας ἰώσας. [B]-  
 οιωταρχιόντων Τίμων[ο]-  
 ς (Δ)αιτών(δ)αο, Θίωνος, Μέ[λ]-  
 ωνος, Ἴππίαο, Εὐμαρί[δ]αο,  
 Πά[τ]ρωνος.

« Dieu et bonne fortune. Diotélès étant archonte, le peuple a résolu : Annôbal (= Annibal), fils d'Azroubal (= Asdrubal), Carthaginois, sera proxène et bienfaiteur des Béotiens, avec droit de posséder des terres et une maison, exemption d'impôts, droit d'asile sur terre et sur mer, en paix et en guerre. Béotarques : Timôn, Daitôndas, Thiôn, Mélôn, Hippias, Eumaridas, Patrôn ».

D'un avis aujourd'hui unanime, la date approximative de ce décret est fixée par un autre décret conférant les mêmes privilèges à un Byzantin<sup>1</sup>. En effet, dans ce dernier document, deux des sept béotarques sont Malèkidas et Diogitôn, les deux chefs de l'armée qui envahit la Thessalie au printemps de 363 pour venger la mort de Pélopidas<sup>2</sup>. Comme ces deux béotarques et trois autres ne figurent pas sur l'inscription gravée en l'honneur du Carthaginois, celle-ci ne peut pas être de la même année que l'inscription gravée en l'honneur du Byzantin. Mais, comme les béotarques Hippias et Daitôndas sont également nommés dans les deux listes, elle est certainement d'une année voisine de 363<sup>3</sup>. Or, ce qui caractérise les deux inscriptions, ainsi que l'a bien montré Kœhler, c'est que ni l'une ni l'autre ne mentionne parmi les béotarques ni Épaminondas ni Pélopidas. En deçà de 363, toutes les années, sauf 362, répondent à cette dernière condition, puisque Pélo-

1. KOUMANOUDIS, *Ἀθήναιον*, t. IV (1875), p. 211; *Inscr. gr., l. c.*, n° 2408; MEISTER, *Op. c.*, n° 752; MICHEL, *Op. c.*, n° 224.

2. PLUT., *Pélop.*, 35 (les manuscrits de Plutarque donnent le nom corrompu de Melkitas). Cf. KÖHLER, *l. c.*, p. 638; J. BELOCH, *l. c.*, p. 244; DITTENBERGER, *l. c.*, note.

3. Remarquons, pour la clarté de notre exposition, que l'année thébaine ne commence pas, comme l'année attique, vers le solstice d'été, mais vers le solstice d'hiver : elle correspond donc en gros à l'année du calendrier grégorien.

pidas avait péri à Cynoscéphales en 364 et qu'Épaminondas mourut à Mantinée en 362; mais on ne voit pas dans quelles circonstances un Carthaginois aurait pu mériter une éclatante récompense des Béotiens après 362. Cherchons donc au delà et aux environs de 363. L'année 368, proposée par Liman, est à rejeter : s'il est vrai qu'Épaminondas en disgrâce n'a pas été béotarque cette année, il n'est nullement certain que Pélopidas ne l'ait pas été<sup>1</sup>, et, en tout cas, nous connaissons, par ailleurs, deux béotiques de cette année, Cléoménès et Hypatos, qui ne sont pas sur la liste de notre inscription<sup>2</sup>. Remonter plus haut est inutile; car la probabilité diminue à mesure qu'on s'éloigne de 363, et, en fait, on vient buter chaque fois contre les noms d'Épaminondas et de Pélopidas<sup>3</sup>. Comme il en est de même pour les années 367 et 364, il ne reste que les années 366 et 365. Telle est à peu de chose près, la démonstration et, en tout cas, la conclusion de Kœhler. Beloch a voulu préciser davantage. Il se prononce catégoriquement pour 366<sup>4</sup>. D'une part, il croit que Pélopidas n'a pas pu être élu béotarque pour cette année, parce qu'il allait en passer une bonne partie à Suse (comme si cette mission n'eût pas été une raison de plus pour l'élire); et il affirme sans preuve qu'Épaminondas ne l'a pas été davantage, parce que les mesures qu'il venait de prendre en Achaïe n'avaient pas reçu l'approbation du peuple. D'autre part, par une véritable pétition de prin-

1. D'après DIODORE, XV, 81, 3, Pélopidas n'aurait jamais cessé d'être béotarque depuis la libération de Thèbes, en 378, jusqu'à sa mort en 364; mais Plutarque, *Pélop.*, 34, compte qu'il l'a été treize fois dans ces quinze années. Il ne l'était pas, indubitablement, à Leuctres, en 371 (PLUT., *ib.*, 20, 23). La plupart des historiens admettent qu'il ne l'était pas non plus en 368, entraîné dans la disgrâce d'Épaminondas (cf. H. ŠWOBODA, *Rhein. Mus.*, t. LV, 1896, pp. 460 ss.; J. BELOCH, *l. c.*, pp. 249, 251, 253; Ed. MEYER, *l. c.*). Ils rejettent donc, sur ce point, le témoignage de Plutarque tout comme celui de Diodore, puisque notre inscription indiquerait une troisième année où Pélopidas n'aurait pas été béotarque. Mais les arguments qu'ils présentent en ce qui concerne l'an 368 sont loin d'être péremptoires, et l'on peut admettre jusqu'à nouvel ordre que la seconde année dont parle Plutarque est celle de notre inscription.

2. PLUT., *Pélop.*, 27; PAUS., IX, 15, 1.

3. Voir le tableau dressé par J. BELOCH, *l. c.*, p. 253.

4. *Ib.*, pp. 241, 251 ss., t. III, 1, p. 126, n. 2; 197, n. 4; cf. Mme M. GUARDUCCI, *Per la cronologia degli arconti della Beozia* (*Riv. di Filol.*, 1930, pp. 318 ss.).

cipe, il assigne la charge de béotarque à Pélolidas pour l'année 365, sous prétexte qu'il n'a pas pu en être autrement, puisque, dans l'hypothèse, il ne l'a pas exercée en 366. Bref, nous en restons au point où Kœhler nous a placés il y a plus de quarante ans.

Mais le décret en l'honneur du Byzantin ne nous sert pas seulement à enfermer nos investigations dans les années 366 et 365; il nous avertit aussi que ce genre de distinction récompensait des services politiques. En effet, lorsque les trières d'Épaminondas parurent dans la Propontide, Byzance, qui faisait partie de la confédération athénienne, s'en détacha<sup>1</sup>: c'est évidemment à un personnage qui avait contribué à cette défection que les Béotiens accordèrent la proxénie l'année suivante. Qu'est-ce qui a pu valoir le même honneur au Carthaginois?

Une mission diplomatique? C'est ce que pensaient Larfeld et Liman, avant la réfutation chronologique opposée à leurs hypothèses par Kœhler. Le premier, qui ne voyait pas encore la connexité des deux inscriptions honorifiques, identifiait Nôbas à un des ambassadeurs carthaginois qui furent envoyés à Persée en 174, et le béotarque Hippias à un stratège béotien de ce temps<sup>2</sup>. Une erreur de deux siècles; passons. Le second disait que, dans une année où Denys l'Ancien recommençait la guerre contre Carthage<sup>3</sup>, Carthage pouvait bien le contre-carrer dans toutes ses entreprises. De fait, le tyran de Syracuse intervenait alors activement dans les affaires de Grèce, se faisait représenter au congrès de la paix siégeant à Delphes, adressait à cette occasion une lettre officielle aux Athéniens<sup>4</sup>, expédiait aux Spartiates un secours de deux mille mercenaires celtes et ibériens<sup>5</sup>. Si Carthage avait, en manière de riposte,

1. DIOD., XV, 79, 1.

2. D'après TITE-LIVE, XLI, 22, 2; POLYBE, XII, 4, 12; XXVII, 1, 11; XVIII, 9, 3; XXIX, 3, 1.

3. DIOD., XV, 73; XVI, 5, 2. Cf. Ed. MEYER, *l. c.*, pp. 497-498; Stéph. GSELL, *Op. c.*, t. III (1921), pp. 11-12.

4. *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 103; cf. Xén., *Hell.*, VII, 1, 27; DIOD., XV, 70, 2. Voir Ed. MEYER, *l. c.*, p. 442.

5. XÉN., *l. c.*, 28; DIOD., *l. c.*, 1; PLUT., *Agés.*, 33.



noué des relations avec Thèbes, c'eût été de bonne guerre. Seulement, nous le savons, le décret qui sert de fondement à cette conjecture n'est pas de la date indiquée. L'argumentation pêche par la base. Mais elle n'est pas déraisonnable, et nous verrons ce qu'il en faut retenir.

Jetons donc un coup d'œil sur l'histoire de Thèbes en 366 et 365 : peut-être y discernerons-nous telles circonstances qui ont pu motiver une intervention de Carthage ou du moins la présence d'un grand Carthaginois en Béotie.

Pélopidas, envoyé à la cour de Suse, vient de remporter, par son prestige et son habileté, un triomphe retentissant, malgré les efforts du Spartiate Antalkidas et des Athéniens Léon et Timagoras. Artaxerxès II s'est détaché de Sparte, qu'il chargeait depuis vingt ans de faire régner la « paix du roi » en Grèce, et a confié ce soin à Thèbes (fin de 367). Par un rescrit qui donne satisfaction à toutes les demandes de ses nouveaux amis, il somme Athènes de retirer ses navires de la haute mer, par conséquent, de renoncer à toute politique maritime<sup>1</sup>. Aussitôt (printemps de 366), les instigateurs de la volonté royale, pressés de s'en faire les exécuteurs, réunissent les délégués des cités grecques en un congrès général à Thèbes, pour leur faire jurer la nouvelle paix. Mais ils échouent. La lutte va continuer. Loin de procéder au désarmement naval qu'on veut leur imposer, les Athéniens envoient Timothée avec une flotte de trente trières en Asie Mineure, au moment où le satrape Ariobarzanès se révolte<sup>2</sup>. Artaxerxès n'a oublié ni la menace de l'ambassadeur Léon, marmottant que l'heure était venue pour Athènes de chercher un autre ami que le roi, ni sa promesse de faire bon accueil aux propositions d'Athènes si elle en voyait de plus justes à lui faire<sup>3</sup>. Il engage de nouvelles négociations et apporte de sérieux amendements à son rescrit : Athènes fait reconnaître ses droits sur Amphi-

1. XÉN., *l. c.*, 33-38; DIOD., XV, 81, 3; PLUT., *Pélop.*, 30; *Artax.*, 22; CORN. NÉP., *Pélop.* III; cf. DÉM. *Ambass.*, 31, 137, 191.

2. DÉM., *P. la lib. des Rhod.*, 9; *C. Aristocr.* 202; CORN. NÉP. *Timothée*, I, 3.

3. XÉN., *l. c.*, 37.

polis et supprimer l'obligation de désarmement naval<sup>1</sup>. Thèbes espérait obtenir la primauté sur mer à bon compte; elle voit qu'il faut la conquérir au prix fort.

Épaminondas ne perd pas de temps. Dès qu'il apprend que la clause navale du rescrit est devenue caduque, il fait voter par le peuple thébain une loi qui ordonne la construction de cent trières<sup>2</sup>, et il se fait charger de l'exécuter. Une pareille proposition, il n'a pu la faire qu'à titre de béotarque; mais la nouvelle fonction qu'il assumait, il n'a guère pu l'exercer qu'avec un titre nouveau, quoique nullement inconnu des Béotiens, celui de navarque<sup>3</sup>. Sous son impulsion, l'année 365 fut pour Thèbes une année d'effort intense. Elle annexa un petit port de Locride, Larymna, pour y établir des chantiers et des cales<sup>4</sup>. Les matériaux nécessaires lui vinrent sans doute de Macédoine, où le régent Ptolémaïos était placé sous le protectorat thébain depuis 368<sup>5</sup>. Le travail devait être achevé en une quinzaine de mois; il le fut, puisque la flotte était en état de prendre la mer au printemps 364<sup>6</sup>.

Encore fallait-il, pour mener à bien et si vite la colossale entreprise, un homme expérimenté. Épaminondas était l'âme, il ne pouvait être le bras. Il n'est pas vraisemblable que la Boétie, pays de terriens, pût fournir à l'État le professionnel dont il avait besoin, un ingénieur maritime assez compétent pour se mettre à l'œuvre sans préparation. Non que Thèbes n'ait jamais possédé de flotte avant le temps d'Épaminondas. Déjà pendant la guerre de Décélie, elle avait fourni vingt-cinq trières à Sparte<sup>7</sup>. Tout récemment, tant qu'elle avait été l'alliée d'Athènes, elle lui en avait envoyé quelques-unes, et Timothée venait encore, à la fin de 373, de payer des trières

1. DÉM., *Ambass.*, 137; *Halon.*, 29.

2. DIOD., XV, 78, 4-79, 1; cf. ISOCR., *Phil.*, 53; PLUT., *Philop.*, 14.

3. Cf. DITTENBERGER, *Op. c.*, n° 115, b, III; Ps. DÉM., *C. Timoth.*, 21, 48. Cf. J. BELOCH, *l. c.*, p. 244.

4. PAUS., IX, 23, 7; cf. Ed. MEYER, *l. c.*, p. 461.

5. PLUT., *Pélop.*, 27; DÉM., *Ambass.*, 29.

6. DIOD., XV, 79, 1.

7. THUC., VIII, 3, 2; cf. 106, 3; PAUS., X, 9, 9; DITTENBERGER, *l. c.*



rarques thébains<sup>1</sup>. Mais autre chose était d'équiper à loisir une escadre, autre chose d'armer en quelques mois une flotte capable de tenir tête à celle d'Athènes. Il était indispensable de s'adresser à un étranger, comme aux temps lointains où les Samiens avaient fait venir le Corinthien Ameinoclès pour leur construire quatre navires de guerre<sup>2</sup>. A qui s'adresser ?

Le tour de force qu'il s'agissait d'accomplir venait d'être réalisé moins de deux ans auparavant, par les Carthaginois. Leurs arsenaux maritimes avaient brûlé. A cette nouvelle, Denys l'Ancien s'était jeté sur leurs possessions de la Sicile occidentale, quand tout à coup, devant le port d'Éryx, surgit, à la stupéfaction des Syracusains, une flotte ennemie de deux cents bâtiments<sup>3</sup>. Qu'un tel exploit ait frappé les contemporains, il n'en faut pas être surpris, puisqu'il décida Denys à conclure la paix avant de mourir (367). Si vraiment les Thébains voulaient un aide pour la rapide exécution de leur programme naval, ils ne pouvaient mieux trouver qu'un Carthaginois.

Un pareil concours ne devait pas être difficile à obtenir. On est assez disposé, en général, à s'imaginer que dans l'antiquité les rapports entre peuples très éloignés, surtout entre Grecs et barbares, étaient exceptionnels. Il est bon, cependant, de se souvenir que, dès le commencement du ve siècle, Darios et Xerxès étaient en relations avec les Phéniciens d'Occident, que les Hellènes eurent à se défendre simultanément contre les Mèdes et les Carthaginois, que les deux batailles de Salamine et d'Himère datent de la même saison<sup>4</sup>. Maintenant que les Thébains avaient renouvelé l'amitié qui les unissait au grand roi au temps des guerres médiques et dont Pélopidas avait eu grand soin de se targuer pendant les négociations de Suse<sup>5</sup>, ils devaient être en bons termes avec les Cartha-

1. XÉN., *Hell.*, VI, 4, 3; *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n° 1607, l. 49 s., 80 ss.; Ps. DÉM., *C. Timoth.*, 14 s.

2. THUC., I, 13.

3. DIOD., XV, 73, 3-4.

4. Voir notre *Hist. gr.*, t. I, p. 45.

5. XÉN., *Hell.*, VII, 1, 34.

ginois aussi bien qu'avec les Perses. Spécialement en cette année 365 où Denys le Jeune, héritier de la politique paternelle, envoyait aux Spartiates douze trières et un corps d'auxiliaires qui contribuèrent à la reprise de Sellasia<sup>1</sup>, il était tout naturel (comme il l'eût été en 368) que Carthage le combattît indirectement en prêtant son concours à Thèbes. Elle devait le faire d'autant plus volontiers que, par là, elle attaquait par son endroit sensible cette Athènes qui était devenue l'amie des tyrans syracusains depuis 367<sup>2</sup> et dont la domination maritime avait toujours été pour elle une source d'inquiétude<sup>3</sup>. On comprend que Carthage ait envoyé à Thèbes un citoyen de marque pour coopérer à la création d'une flotte qui allait, en affaiblissant les alliés des Syracusains, favoriser ses propres intérêts.

En résumé, nous ne pouvons évidemment aboutir, dans l'interprétation d'un texte isolé, qu'à une probabilité. Mais l'hypothèse que nous présentons concorde bien avec le contexte historique qui l'encadre. Si elle est exacte, Épaminondas aurait eu en 365, pour construire la flotte qu'il devait mener victorieusement l'année suivante dans les eaux de Byzance, un collaborateur compétent, le Carthaginois Annôbal fils d'Azroubal. Il était juste que ce personnage reçût de la confédération béotienne, un an avant le Byzantin qui soutint la cause thébaine dans sa patrie, les honneurs les plus considérables qui pussent être décernés à un étranger.

Gustave GLOTZ.

Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

1. *Id.*, *ib.*, 4, 12; DIOD., XV, 77, 4; cf. Ed. MEYER, *l. c.*, pp. 450-451.

2. *Inscr. gr.*, t. II<sup>2</sup>, n<sup>os</sup> 103, 105.

3. ARISTOPH., *Cav.*, 1303; THUC., VI, 15, 34, 90; PLUT., *Périd.*, 20; *Alcib.*, 17; ISOCR., *Paix*, 85.